

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du samedi 21 mars 2026

Date de la convocation: 17/03/2026

**Membres en
exercice : 15**

Présents : 15

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le vingt et un mars deux mille vingt-six l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence
d'Olivier MAGUET,**

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL,
Jean-Jacques DEBIEVE, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA,
Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine
VINTZEL, Christophe OPEC, Gwenaëlle JANIK, Johan
SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANVET,
Stéphane JACQUES

Représentés :

Excusés :

Absents:

Détermination du nombre d'adjoints - (DE 029 2026)

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Châtel-Censoir étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 4, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Joël BOISSIERE



Le Maire
Olivier MAGUET